



**ASF** Association Suisse du Froid  
Section romande  
**SVK** Schweizerischer Verein  
für Kältetechnik  
**ATF** Associazione Ticinese  
Frigoristi

Case postale 1215 - 1001 Lausanne

## Permis de manipuler les fluides frigorigènes PMFF

Selon l'Ordonnance du DETEC (OPer-Fl) du 28.06.2005 Le permis PMFF est uniquement individuel

### Informations générales 2019

- Sessions** Nous organisons 8 sessions, de 1 journée avec cours et examens spécifiques, dédiés aux professionnels suivants:
- Métiers du froid commercial, industriel, climatisation, pompes à chaleur**  
jeudis 7 mars, 23 mai, 12 septembre, 28 novembre
- Métiers de l'automobile, climatisation voitures, engins et transports**  
vendredis 8 mars, 24 mai, 13 septembre, 29 novembre
- Lieu** Les sessions se tiennent au  
Centre de formation de l'ASF section romande  
Centre New Adoc, Croix du Péage 1, 1029 Villars Ste Croix  
Convocation pour 07h45, fin de l'examen au plus tard 17h45
- Coûts** CHF 550.- HT cours et examen, avec brochure, repas compris  
CHF 425.- HT pour entreprise cotisante au Fonds de Formation ASF  
TVA 7,7% en sus
- Inscription** [www.asf-froid.ch](http://www.asf-froid.ch) - Téléchargement sous "Formation/Formation continue/PMFF"  
Remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer:  
- par fax 058 796 33 52  
- ou par email [andre.hutin@asf-froid.ch](mailto:andre.hutin@asf-froid.ch)  
Une confirmation vous parviendra par courriel.
- Convocation** La convocation, le programme, la brochure du cours vous seront envoyés environ 2 semaines avant le cours. Facture par courrier séparé.  
Pour celui dont la langue maternelle n'est pas le français ou peu familiarisé avec la technique du froid, il est recommandé de lire la brochure  
*Utilisation des fluides frigorigènes, éléments en vue de l'octroi du permis*  
avant le cours
- Résultats** La correction des épreuves de l'examen est effectuée dans les jours qui suivent. Elles sont envoyées ensuite au Fachbewilligung für den Umgang mit Kältemitteln à Maur, seul habilité à délivrer les permis. Le permis PMFF est individuel. Délivrance sous 4 à 5 semaines à l'adresse personnelle.  
Sauf en cas d'échec, les résultats ne sont pas communiqués.

### Information importante

Les absents non excusés au moins une semaine avant le cours devront s'acquitter d'un montant de CHF 100.- à titre de dédommagement pour les frais liés à l'organisation.

En cas d'annulation de participation après avoir reçu la convocation, il sera perçu un émoulement de Fr. 30.- couvrant la fourniture de la brochure du cours et les frais administratifs.

ASF section romande

Responsable PMFF Suisse romande



ASF Association Suisse du Froid  
Section romande  
SVK Schweizerischer Verein  
für Kältetechnik  
ATF Associazione Ticinese  
Frigoristi

André G. Hutin